PROTOCOLE SANITAIRE APPLICABLE DANS LES GYMNASES DU DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

A partir de septembre 2020



Coronavirus COVID-19

Protégeons-nous les uns des autres

La crise sanitaire du COVID 19 impose de prendre des mesures de protection sanitaire conformes aux prescriptions définies par le gouvernement afin de limiter la propagation du virus.

Tout d'abord, doit être rappelé <u>le respect du règlement intérieur des gymnases départementaux</u>

I. Rappel des règles d'hygiène et des bons réflexes à adopter par les usagers:

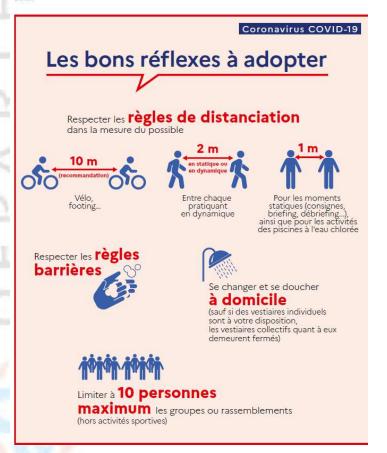
- A l'entrée du gymnase le respect, il faut respecter les gestes barrières et notamment la nécessité de se laver ou désinfecter les mains
- l'usager peut être amené, en complément, à utiliser un désinfectant qui lui est propre.
- les usagers doivent arriver en tenue de sport adaptée et repartir après leur séance.



Mise à jour 25 juin 2020









- l'accès aux gradins est désormais interdit à tout public, y compris les pratiquants
- Les vestiaires et les douches collectifs sont fermés pour les entrainements
- Pour les compétitions, les vestiaires collectifs dédiés aux clubs seront sous contrainte des dispositions fédérales

- Seuls les sanitaires sont à disposition avec nécessité d'un nettoyage des mains avant et après leur utilisation. La porte des sanitaires restera ouverte pour limiter la manipulation des poignées
- Le port du masque est obligatoire dès qu'un pratiquant sort du jeu et du plateau sportif
- Chaque bouteille d'eau doit être nominative et individuelle.
- Le matériel de sport utilisé sera nettoyé par les utilisateurs avant et après la séance.
- Veiller à se laver les mains après l'utilisation du matériel collectif
- Adresser au collège une liste nominative des sportifs détenteurs de la carte de membre du club et couvert par l'assurance RC du club

II. Les missions du gardien pendant la crise COVID

Il veille à l'affichage permanent du règlement intérieur des gymnases départementaux.

1) Traçabilité des entrées :

- le gardien vérifie avec le responsable du club que seuls les adhérents du club pénètrent dans le gymnase. Présence d'un cahier enregistrant les noms des utilisateurs présents
- il rappelle la nécessité du respect des règles barrières et particulièrement le lavage des mains le séchage se faisant avec ou sans essuie mains
- Une signalétique appropriée sera apposée pour rappeler que les gestes barrières sont partout généralisés.

2) Nettoyage et désinfection des locaux :

- Les espaces intérieurs seront désinfectés quotidiennement selon la méthode classique, avec une possibilité de renforcement selon les besoins et l'appréciation des gestionnaires.
- Les tatamis seront désinfectés avec un grand balai imbibé d'alcool.
- Nettoyer et désinfecter régulièrement, après chaque séance, les surfaces et objets qui sont fréquemment touchés : les poignées de porte, interrupteurs, robinets d'eau des toilettes, boutons d'ascenseur, accoudoirs de chaise, tables, rampes d'escalier, toilettes, claviers, téléphones, télécommandes, interrupteurs, tables, bureaux, etc
- Définir un sens de circulation afin qu'un groupe ne croise pas le groupe précédent à la fin du créneau horaire d'utilisation. Les portes d'entrée resteront ouvertes le temps de l'accès du groupe sportif et refermées après.
- Une ventilation du gymnase est nécessaire. Veiller au bon fonctionnement de la ventilation
- Nettoyage des sols chaque soir à la fin des créneaux d'utilisation avec désinfection totale

III. Les moyens de coercition :

Toute transgression, après rappel à l'ordre, peut engendrer l'exclusion temporaire du club voire la fermeture temporaire du gymnase selon les cas.